

Un référent canicule doit être identifié dans l'entreprise, il peut être le même que celui nommé dans le cadre Covid-19.

Les mesures ci-dessous sont complémentaires des règles d'hygiène et de prévention de la transmission du Covid-19, notamment **la distanciation physique, l'hygiène des mains, le port d'un masque grand public.**

**Nous rappelons qu'il est nécessaire de renouveler l'air par une ventilation naturelle ou mécanique (VMC).**



### Dans les espaces collectifs



Utilisation de la **climatisation acceptée**

En respectant la maintenance et recherchant le filtre le plus performant sur le plan sanitaire. Il convient d'utiliser un système dit « tout air neuf » (voir avec votre installateur)

Utilisation de **ventilateurs à visée de brassage/rafraichisseur d'air contre-indiquée**, dès lors que plusieurs personnes sont présentes dans cet espace même porteuses de masques



### Dans les espaces individuels

Utilisation de **climatiseurs individuels est possible**, avec filtres performants et renouvellement de l'air assuré par une aération naturelle et/ou VMC



Utilisation de **ventilateurs à visée de brassage/rafraichisseur d'air**, y compris en association avec un **brumisateurs est préconisée**

**Attention, le moyen choisi doit être stoppé avant qu'une autre personne n'entre dans la pièce**

### Recommandations générales aux travailleurs en cas de fortes chaleurs

- **Buvez** régulièrement
- **Portez des vêtements légers** qui permettent l'évaporation de la sueur (ex. : vêtements de coton), amples, et de couleur claire si le travail est à l'extérieur
- Signalez si vos vêtements et équipements de protection individuelle sont sources d'une gêne supplémentaire
- **Protégez-vous la tête du soleil**
- Evitez toute consommation de boisson alcoolisée (y compris la bière et le vin)
- Faites des repas légers et fractionnés
- Redoublez de prudence si vous avez des antécédents médicaux et si vous prenez des médicaments